

10 février 2023

Communiqué de presse

Université de Strasbourg

Résultats des élections des représentants étudiants au Conseil d'administration et à la Commission de la formation et de la vie universitaire

Les élections des représentants étudiants au Conseil d'administration et à la Commission de la formation et de la vie universitaire se sont tenues par voie électronique du 6 au 8 février avec un taux de participation de 15,60 %, en hausse par rapport à 2021. Les résultats ci-dessous sont les résultats définitifs. Ils sont également publiés sur le site internet unistra.fr. Ici, ne sont donnés que le taux de participation global par collège, le nombre de sièges pour les listes et les noms des élus.

Temps fort de la démocratie universitaire, ces élections permettent aux étudiants d'élire leurs représentants siégeant dans les trois conseils centraux de l'université : Conseil d'administration et à la Commission de la formation et de la vie universitaire et commission de la recherche (Aucune candidature n'a été déposée pour les scrutins à la commission de la recherche). Il y avait un total de 56 370 électeurs.

Le taux de participation aux élections est de 15,60 %. Pour rappel, il était de 7,94 % en 2021.

L'élection s'effectue au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste.

Élections au Conseil d'administration

Le conseil d'administration compte 37 membres élus dont 16 enseignants et assimilés (collèges A et B), 6 personnels Biatss et assimilés, 8 personnalités extérieures (3 nommées et 5 élues), 6 étudiants et le président.

Nombre de sièges qui étaient à pourvoir : 6 sièges en 1 collège unique

Collège étudiants - taux de participation au vote : 15,60 % - 6 sièges

Liste « AFGES - Change ton campus avec les amicales et BDE » - **47,96 % - 3 sièges**

Liste « Pour une Alternative Solidaire » - 39,98 % - **2 sièges**

Liste « UNI : on agit, tu réussis ! » - 12,05 % - **1 siège**

Élections à la Commission de la formation et de la vie universitaire

La commission formation comprend 40 membres soit : 16 enseignants-chercheurs et enseignants : chaque grand secteur de formation se voit attribuer 4 sièges (collèges A et B) ; 16 étudiants ; 4 représentants des personnels Biatss ; 4 personnalités extérieures à parité homme/femme.

Nombre de sièges qui étaient à pourvoir : 16 sièges répartis en 4 collèges selon les secteurs de formation :

- Droit, Economie, Gestion : 4 sièges
- Lettres, Sciences Humaines et Sociales : 4 sièges
- Sciences et Technologies : 4 sièges
- Santé : 4 sièges

Collège étudiants - 16 sièges

Secteur droit, économie, gestion – taux de participation : 15,74% - 4 sièges

Liste « AFGES - Change ton campus avec les amicales et BDE » - 40,60 % - **2 sièges**

Liste « Pour une Alternative Solidaire » - 38,91 % - **1 siège**

Liste « UNI : on agit, tu réussis ! » - 20,49 % - **1 siège**

Secteur lettres, sciences humaines et sociales – taux de participation : 16,04% - 4 sièges

Liste « Pour une Alternative Solidaire » - 57,80 % - **2 sièges**

Liste « AFGES - Change ton campus avec les amicales et BDE » - 33,55 % - **1 siège**

Liste « UNI : on agit, tu réussis ! » - 8,65 % - **1 siège**

Secteur sciences et technologies – taux de participation : 15,40 % - 4 sièges

Liste « AFGES - Change ton campus avec les amicales et BDE » - 53,60 % - **2 sièges**

Liste « Pour une Alternative Solidaire » - 32,56 % - **1 siège**

Liste « UNI : on agit, tu réussis ! » - 13,85 % - **1 siège**

Secteur santé – taux de participation : 13,02 % - 4 sièges

Liste « AFGES - Change ton campus avec les amicales et BDE » - 92,08 % - **4 sièges**

Liste « UNI : on agit, tu réussis ! » - 7,92 % - **0 siège**

Élections à la Commission de la recherche

La commission recherche comprend 40 membres : 14 professeurs des universités et personnels assimilés (collège A) ; 6 personnes habilités à diriger des recherches (collège B) ; 6 docteurs (collège C) ; 2 personnels représentant les autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés ; 3 représentants des personnels ingénieurs et techniciens (collège E) ; 4 représentants des doctorants (formation initiale et continue) ; 4 personnalités extérieures à parité homme/femme

Nombre de sièges qui étaient à pourvoir : 4 sièges répartis en 4 collèges selon les secteurs de formation :

- Droit, Economie, Gestion : 1 siège
- Lettres, Sciences Humaines et Sociales : 1 siège
- Sciences et Technologies : 1 siège
- Santé : 1 siège

Aucune candidature n'a été déposée pour les scrutins à la commission de la recherche.

Pour consulter l'intégralité des procès-verbaux

Lien :

<https://elections.unistra.fr/elections-des-conseils-centraux-2021/elections-aux-conseils-centraux-fevrier-2023>

Contact presse

Université de Strasbourg

Alexandre Tatay - Attaché de presse
+33.6 80 52 01 82 / tatay@unistra.fr
www.unistra.fr